



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/945
8 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE COMPLÉMENT 3 AU RÈGLEMENT No 85

(Mesure de la puissance nette)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-quatrième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trentième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2003/42, sans modification (TRANS/WP.29/926, par. 115).

Paragraphe 5.4, modifier comme suit:

"5.4 Interprétation des résultats

La puissance nette et la puissance maximale sur 30 minutes pour les groupes motopropulseurs électriques indiquées par le constructeur pour le type de groupe motopropulseur considéré sont retenues si elles ne s'écartent pas de plus de $\pm 2\%$ quant à leur valeur maximale et de plus de $\pm 4\%$ aux autres points de mesure, avec une tolérance de $\pm 2\%$ sur le régime du moteur, ou dans la plage de régime du moteur ($X1 \text{ min}^{-1} + 2\%$) à ($X2 \text{ min}^{-1} - 2\%$) ($X1 < X2$), des valeurs mesurées par le service technique sur le groupe motopropulseur présenté aux essais."

Annexe 5

Paragraphe 3.8, modifier comme suit:

"3.8 La température du lubrifiant mesurée à la pompe à huile ou dans le carter, ou à la sortie du refroidisseur d'huile, s'il existe, doit être comprise dans les limites fixées aux paragraphes 3.6, 3.7 et 3.8 ci-dessus de la présente annexe."

Paragraphe 4.5, modifier comme suit:

"4.5 Température de l'air à l'admission: $\pm 1 \text{ K}$."

Annexe 6

Tableau 1, ligne 1, colonne AUXILIAIRES, remplacer "Alimentation stabilisée en courant continu" par "Source de courant continu".

Paragraphe 2.5.6, modifier comme suit:

"2.5.6 Un système de régulation auxiliaire peut être utilisé, si nécessaire, pour maintenir les températures dans les limites définies aux paragraphes 2.5.4 et 2.5.5."

Paragraphe 3.2

sans objet en français.
